

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Votre journal.

L'hon. M. CANNON: Si j'ai bien compris mon honorable ami, à son dire, c'est une déclaration du premier ministre.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: En effet.

L'hon. M. STEVENS: J'ai eu soin de dire en commençant la lecture de cette déclaration, qu'elle était tombée des lèvres de M. William Lyon Mackenzie King.

M. PARENT: Qu'en savez-vous?

L'hon. M. STEVENS: Je le sais, et cette déclaration est tombée aussi directement de ses lèvres que s'il l'avait prononcée en cette Chambre. L'on y voit son intention de procéder aux nominations aussitôt la lecture du discours du trône faite.

Voici le point, monsieur l'Orateur; donnera-t-on à ce Parlement l'occasion de déterminer raisonnablement et constitutionnellement si le groupe de personnes qui a usurpé le droit de gouverner constitue ou non, au point de vue constitutionnel, un gouvernement? D'accord avec mon honorable leader, je répète que cette motion n'est pas seulement contraire au règlement mais qu'elle constitue une insulte à l'égard du Parlement; contraire au règlement parce que l'honorable député a eu l'occasion d'en donner avis. La motion eût dû être inscrite aux procès-verbaux et alors la discussion eût été régulière après l'expiration du délai nécessaire, savoir, lundi prochain. J'appuie l'objection présentée par mon très honorable leader: cette motion est manifestement irrégulière et elle ne peut être discutée aujourd'hui.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami a parlé deux ou trois fois, l'on me permettra peut-être d'ajouter un mot.

M. l'ORATEUR: De consentement unanime.

L'hon. M. LAPOINTE: Merci, monsieur l'Orateur. Je ne m'explique pas tant de mauvaise humeur.

L'hon. M. STEVENS: Si mon honorable ami avait pu voir l'expression sur sa figure il y a un instant!

L'hon. M. LAPOINTE: Vu la situation résultant des élections générales, j'ai proposé que le Gouvernement était fondé à rester en fonction et à convoquer le Parlement et même à exercer le pouvoir jusqu'à ce qu'il soit défait par un vote de cette Chambre. Mon très honorable ami le chef de l'opposition, a donné lecture de l'amendement qu'il entend proposer, amendement qui nie tout simplement la motion que j'ai déposée devant la Chambre.

[L'hon. M. Stevens.]

Nous prétendons que nous étions justifiés de demeurer en fonction, de convoquer le Parlement et de l'inviter à déclarer quel exécutif il veut avoir. Le très honorable chef de l'opposition soutient le contraire. Les arguments qu'il invoque lui serviront à l'encontre de notre proposition, et pourquoi cette objection? Mes honorables amis de la gauche veulent apparemment demander à la Chambre de décider le même point, dès lors pourquoi ne veulent-ils pas que nous le demandions nous-mêmes?

Le très hon. M. MEIGHEN: Discutez la question d'ordre.

L'hon. M. LAPOINTE: Mon très honorable ami ne discutait pas la question d'ordre lorsqu'il lisait son amendement.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je complétais l'argument.

L'hon. M. LAPOINTE. Le règlement est chose excellente mais la courtoisie est également de mise dans la discussion.

Vous savez parfaitement, monsieur l'Orateur, comment ces choses-là se préparent. Vous savez que l'ordre du jour communiqué à mon très honorable ami ainsi qu'à moi-même n'est pas le fait du Gouvernement. Nous ne sommes certainement pas tenus de suivre l'ordre indiqué par un fonctionnaire de la Chambre.

Quant aux remarques de mon honorable ami le député de Vancouver-Centre (l'hon. M. Stevens), je concède que nous eussions probablement donné les deux jours d'avis si la chose eût été possible, mais, je l'ai déjà dit, nous ne le pouvons pas, vu notre intention de saisir la Chambre de cette question aujourd'hui. Cette motion pose la question même que le Parlement est appelé à résoudre actuellement, et mon très honorable ami le chef de l'opposition, qui prétend qu'il était nécessaire d'en donner avis, sait parfaitement que le bill concernant la prestation de serment se dépose sans avis préalable. Il est de tradition que le Parlement a le droit de s'occuper d'une affaire d'intérêt général avant de disposer de l'adresse, et c'est ce que nous faisons maintenant.

M. BOURASSA (Labelle): A titre d'ingénu, éloigné depuis dix-huit ans de l'arène parlementaire et des discussions subtiles que provoque l'appel au règlement, je me hasarde, monsieur l'Orateur, à me joindre à l'honorable député de Brandon (M. Forke) pour demander le renvoi de toute cette discussion à lundi. Cela nous permettra de revenir au bon sens, — je parle pour ceux qui s'en sont écartés, — et quant à ceux qui en sont dépourvus, ils seront mieux à même d'en acquérir, et sur-